



ARRÊTÉ N° 155/2024

Circulation Interdite Rue de la Violette Sens Dinan vers Quévert Du 02 au 10 Septembre 2024

Le Maire de la Commune de Quévert,

Vu, les articles L 2213.1, 2213.2 du Code des Collectivités Territoriales,

Vu, le Code de la Route,

Considérant la demande de l'entreprise COLAS en date du 18 septembre 2024 d'interdire la circulation rue de la Violette dans le Dinan vers Quévert pour la réalisation des travaux VRD du 30 septembre au 3 octobre 2024.

Considérant, qu'il nous appartient, en vertu de nos pouvoirs de police, de prendre toutes dispositions réglementaires de nature à assurer la sécurité publique et les commodités de passage sur les voies publiques afin d'éviter tout accident,

ARRÊTE

ARTICLE 1: En raison de travaux de VRD, la circulation routière sera interdite rue de la Violette dans le sens Dinan vers Quévert du 30 septembre au 3 Octobre 2024.

ARTICLE 2: Pendant la période d'interdiction définie par l'article 1, la circulation des riverains sera admise aux risques et périls de ces derniers.

ARTICLE 3 : Une déviation sera mise en place par le Boulevard de Préval.

ARTICLE 4 : L'accès à la rue du Jardin sera maintenu.

ARTICLE 5: Tous les panneaux réglementaires de signalisation seront mis en place par l'entreprise COLAS.

ARTICLE 6: La Directrice Générale des Services de la commune est chargée de l'exécution du présent arrêté, dont ampliation sera transmise à la gendarmerie, aux pompiers et à l'entreprise COLAS.

Fait à QUÉVERT, le 19/09/2024

Le Maire,

Philippe LANDURÉ



Publié le 27 septembre 2024